



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° • 56-2021-007

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2021

Sommaire

5601_Préfecture et sous-préfectures

- 56-2021-01-04-013 - Arrêté donnant délégation de signature à monsieur ETHIS, recteur de la région académique de Bretagne (2 pages) Page 3
- 56-2021-01-04-014 - Arrêté relatif à la liste des agents composant le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Morbihan (3 pages) Page 5



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ DU - 4 JAN. 2021
DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. EMMANUEL ETHIS,
RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE BRETAGNE

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de monsieur Emmanuel ETHIS recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes ;
- VU** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Patrice FAURE en qualité de préfet du Morbihan ;
- VU** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU** Le protocole national conclu entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en date du 15 décembre 2020, relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
- VU** Le protocole conclu entre le préfet du Morbihan et le recteur de la région académique Bretagne en date du - 4 JAN. 2021 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre, dans le département du Morbihan des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à monsieur Emmanuel ETHIS, recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des compétences du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Morbihan relevant de l'autorité fonctionnelle du préfet du Morbihan, à l'exception de :

- 1) les mémoires introductifs d'instances et les mémoires en réponse, devant les juridictions administratives ;
- 2) les correspondances adressées aux ministres et à leurs cabinets, aux agences nationales sauf en ce qui concerne des données factuelles, documentaires, informatives ou statistiques ;
- 3) les correspondances échangées avec les parlementaires, les présidents du conseil régional et du conseil départemental, les conseillers régionaux et départementaux ;
- 4) les correspondances portant sur des questions de principe, adressées aux maires et présidents d'EPCI ;
- 5) les décisions ou arrêtés préfectoraux fixant la composition des commissions départementales relatives au champ de compétences de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (SDJES) ;
- 6) les conventions et arrêtés attributifs de subventions au bénéfice des collectivités territoriales, de leurs groupements ou des associations dont le montant est supérieur à 23 000 € ;
- 7) Toutes décisions administratives relatives :
 - à l'opposition à l'organisation d'un accueil collectif de mineurs ;
 - aux mesures visant à interdire, interrompre, mettre fin à un accueil collectif de mineurs ;
 - aux mesures visant l'interdiction des personnes morales à organiser tout accueil collectif de mineurs ;
 - aux mesures visant l'interdiction temporaire ou définitive des personnes physiques à exercer une fonction particulière auprès des mineurs ;
 - aux mesures visant l'interdiction temporaire ou définitive d'exercer des éducateurs sportifs ;
 - aux mesures visant la fermeture d'établissements d'APS.

ARTICLE 2 : En application des articles 43-11° et 44 du décret 2004-374, monsieur Emmanuel ETHIS, recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le secrétaire général de la région académique de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan

Fait à Vannes, le - 4 JAN. 2021

Le préfet,


Patrice FAURE

Arrêté du 4 JAN. 2021 relatif à la liste des agents composant
le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Morbihan

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Morbihan

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Patrice FAURE en qualité de préfet du Morbihan ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment son article 13 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique de Bretagne ;

VU les effectifs communiqués par le directeur départemental de la cohésion sociale du Morbihan et la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan ;

VU le protocole national conclu entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en date du 15 décembre 2020, relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

VU le protocole conclu entre le préfet du Morbihan et le recteur de la région académique Bretagne en date du 4 JAN. 2021 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre, dans le département du Morbihan des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

CONSIDÉRANT les missions transférées au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et les agents qui les exercent ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan et de la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan,

Agents titulaires	Corps d'appartenance	Service de provenance
Bion Gilles	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse classe normale	DDCS 56
Bollier Nathalie	Professeure de sport hors classe	DDCS 56
Borrel Elsa	Secrétaire administrative de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales	DDCS 56
Forlivesi Véronique	Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe	DDCS 56
Galet Geneviève	Secrétaire administrative de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales	DDCS 56
Guerin Claire	Professeure de sport classe normale	DDCS 56
Hallegouet Hervé	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors classe	DDCS 56
Le Bars Cécile	Adjointe administrative principal de 2ème classe	DDCS 56
Ponsot Pierre-Alexis	Professeur de sport classe normale	DDCS 56
Quidu-Tronscorff Mélanie	Adjointe administrative	DDCS 56
Renou Jean-Paul	Professeur de sport hors classe	DDCS 56
Trulla Benoit	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse classe normale	DDCS 56
Parnaudeau Françoise	Agent contractuelle (en cours de recrutement sur support SAENES)	DDCS 56
Recrutement en cours	Agent contractuel sur support ADJAENES ou SAENES	